



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

Berger-Levrault

ID : 033-213305428-20240413-2024181304-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 13 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	29/03/2024
En exercice	14	Date de la séance	13/04/2024
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Secrétaire de séance | GUERIN Evelyne

N° 2024/18-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les Associations bénéficiant aux habitants de la Commune et qui souhaitent solliciter une subvention ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives (bilan, budget prévisionnel, attestation d'assurance, contrat républicain...). Celui-ci a permis d'apprécier si leurs activités relèvent d'un intérêt public local et si elles répondent aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, sous réserve de la fourniture complète du dossier susmentionné, émet les avis suivants sur les demandes de subventions des associations :

Association	Demande de l'association	Somme validée en commission	Somme proposée au Conseil Municipal
Société de Chasse	Sans précisions	1 000 €	1 000 €
Loisirs et Détente	1 500 €	1 500 €	1 500 €
A.P.E.V.T.M.	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Secours Populaire	1 500 €	1 500 €	1 500 €
École de Musique de Galgon	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Ayumi Karaté Club	600 €	500 €	500 €
Étoile Sportive du fronsadais	300 €	300 €	300 €
Tennis Club Intercommunal fronsadais	350 €	350 €	350 €
Resto du cœur de la Gironde	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Auberge du cœur de Libourne	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Amis de Saint Cybard	2 500 €	2 500 €	2 500 €

Vu la délibération n°2024/17-1304 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement aux association les subventions allouées au titre de l'exercice 2024 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixées dans le tableau ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 13 avril 2024

A Vérac, le 16 avril 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

